

Délibération n° 42 du 22 mars 2007
Fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins
placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article
L.232-2 du code du sport

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-2 et L. 232-5 ;

Vu le décret n° 2006-1204 du 29 septembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le décret n° 2007-461 du 25 mars 2007 relatif aux modalités de délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, pris pour l'application de l'article L. 232-2 du code du sport,

Décide :

Article premier: L'annexe à la présente délibération précise la liste des médecins susceptibles d'être désignés en vue de participer aux travaux du comité placé auprès de l'Agence française pour la lutte contre le dopage, prévu par l'article L.232-2 du code du sport, pour examiner pour avis des demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

Art. 2 : Les médecins inscrits sur la liste annexée ne peuvent être désignés dans les conditions fixées à l'article 1^{er} pour examiner une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques à l'égard de laquelle ils présenteraient un intérêt direct ou indirect.

Art. 3: La présente délibération entre en vigueur à compter de l'entrée en vigueur du décret relatif aux modalités de délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques susvisé.

Art. 4 : A compter de son entrée en vigueur, la présente délibération sera publiée sur le site *internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 22 mars 2007 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Roger BOULU, Laurent DAVENAS, Sébastien FLUTE, Daniel FARGE et Claude-Louis GALLIEN, membres.

Paris, le 28 mars 2007,

Le Président,
Pierre BORDRY

LISTE DES MEDECINS EXPERTS

- Monsieur AMORETTI Richard,
- Madame ANTONINI Marie Thérèse,
- Monsieur BENEZIS Christian,
- Monsieur BOMPARD Philippe,
- Madame BORSON CHAZOT Françoise,
- Monsieur BOUVARD Marc,
- Monsieur BOUVAT Eric,
- Monsieur BRION Richard,
- Monsieur CANTIN Thierry,
- Monsieur CABROL Michel,
- Monsieur CAREL Jean Claude,
- Monsieur CAVELIER Vincent,
- Monsieur CHAORY Karl,
- Monsieur COUDREUSE Jean Marie,
- Monsieur DAUBINET Gilles,
- Monsieur DE LECLUSE Jacques,
- Monsieur DE THOMASSON Thomas,
- Monsieur DEMARAIS Yves,
- Monsieur DEPIESSE Frédéric,
- Monsieur DOUARD Hervé,
- Monsieur DOUTRELEAU Stéphane,
- Monsieur DUMONTIER Christian,
- Monsieur ESTOUR Bruno,
- Monsieur FREY Alain,
- Madame FRIEMEL Françoise,
- Monsieur GAUTHIER Jean,
- Monsieur GUILLAUME Gérard,
- Monsieur GUILLOT Jean Paul,
- Monsieur GUY Jonathan,
- Monsieur HAISSAT Gérard,
- Monsieur HERVOUET DES FORGES Yves,
- Monsieur JOUSSELLIN Eric,
- Monsieur KREBS Bernard,
- Monsieur KUHN Jean Marc,
- Monsieur LACOTTE Jérôme,
- Monsieur LAFAY Vincent,
- Madame LECLERCQ Caroline,
- Monsieur LIENARD Jacques,
- Monsieur MELLONI Boris,
- Monsieur MOMBET Jacques,
- Monsieur MONROCHE André,
- Monsieur NATHAN Patrick,
- Monsieur NOEL Eric,
- Monsieur PASSARD François,
- Madame PONSSIN Valérie,
- Monsieur POUPON Jean,
- Monsieur PUGEAT Michel,
- Monsieur RENAULT Alain,



agence française de lutte contre le dopage

- Monsieur ROATTINO Jean Pierre,
- Monsieur ROUSSEAU Didier,
- Monsieur ROZENBLAT Marc,
- Monsieur RUA Roger,
- Monsieur SALZE Patrick,
- Monsieur SESBOUE Bruno,
- Monsieur SIMON Alain,
- Monsieur UZAN Laurent,
- Monsieur VIGOUROUX Philippe.